



Cette page a été traduite par traduction automatique.

Aidez-nous à améliorer notre service en [répondant à deux questions](#).

[Revenir à la langue d'origine \(English\)](#)

GENERAL PUBLICATIONS

Dépriorisation des actes de niveau 2 dans la législation sur les services financiers

Détails

Date de publication 6 octobre 2025

Auteur [Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux](#)

Description

L'UE dispose d'un cadre juridique complet, dans lequel de nombreuses règles sont des normes [réglementaires et d'exécution \(niveau 2\)](#) qui complètent ou précisent les règlements et directives [de l'UE \(niveau 1\)](#). Au cours de la dernière législature, des actes de niveau 1 ont habilité la Commission à adopter environ 430 mesures de niveau 2.

Un volume élevé d'actes de niveau 2 peut entraîner des coûts de mise en conformité et une complexité réglementaire pour les parties prenantes, tout en exigeant des colégislateurs des ressources importantes pour les examiner. En consultation avec les colégislateurs de l'UE, la Commission a informé les trois autorités [européennes de surveillance](#) et l'Autorité de [lutte contre le blanchiment de capitaux \(ALBC\)](#) qu'elle n'adopterait pas ces actes non essentiels avant le 1er octobre 2027. Lorsque les

habilitations ont des délais légaux, la Commission proposera de les modifier ou de les abroger lors des prochaines révisions des actes de niveau 1 concernés.

La dépriorisation par la Commission de certaines mesures de niveau 2 est une approche pragmatique qui peut permettre une simplification rapide, conformément aux [objectifs de l'union de l'épargne](#) et des investissements et au programme de simplification de la Commission.

Dossiers

1ER OCTOBRE 2025

Lettre de la Commission aux AES sur la dépriorisation des actes de niveau 2 dans la législation sur les services financiers

anglais (123,1 Ko - PDF)

[Télécharger](#) 

1ER OCTOBRE 2025

Habilitations non essentielles dans l'acquis de la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (DG FISMA)

anglais (385.26 Ko - PDF)

[Télécharger](#) 

Liens connexes

[Union de l'épargne et de l'investissement](#)